

N°767

07 Sept. 2017
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Nous, les cadres, nous manifestons le 12 septembre !

Le gouvernement a présenté ses ordonnances organisant ainsi la casse du droit du travail avec moins de droits pour les salariés et plus de pouvoirs pour les employeurs.

Les cadres ne sont pas oubliés ! C'est le cas par exemple, avec le CDI de chantier. Jusqu'à lors certaines branches pouvaient en conclure parce que cela était « d'usage » dans leur profession. Il est étendu à toutes les branches. Il sera même possible de prévoir un CDI non pas pour la durée du chantier, mais seulement pour effectuer des tâches précises. A la fin des tâches définies dans le contrat, le salarié sera licencié. A l'heure où lettres de missions et autres travaux de court termes fleurissent chez les cadres, le patronat n'hésitera pas.

Les indemnités de licenciement sont encadrées : pour les salariés ayant moins de 2 ans d'ancienneté les minima varient de 1 à 2 mois, pour ceux de plus de 2 ans le maximum est de 20 mois ! En ce qui concerne le plafonnement des indemnités pour licenciement illégal, prenons l'exemple d'une ingénieure de 55 ans avec un salaire brut de 5000 €, 10 ans d'ancienneté et licenciée abusivement. Son indemnisation sera, au maximum, de 10 mois. Pour la remplacer, un jeune ingénieur payé 2 fois moins ? C'est le licenciement low cost ! Et une incitation à licencier pour tirer vers le bas les salaires !

La primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail : des accords collectifs pourront modifier le contrat de travail du salarié. Comme ceux qui préserveraient ou développeraient l'emploi ou le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi que ceux qui porteraient sur la durée du travail, ses modalités d'organisation, la rémunération de base et tout autre accessoire de salaire, ainsi que la mobilité géographique. Et si le salarié refuse la modification de son contrat de travail ? Son licenciement reposera sur une cause réelle et sérieuse ! Position particulièrement inconfortable pour les cadres encadrants, non ? **Ordonnances ne sont pas loi ! Alors, vous faites quoi le 12 septembre ?**



FLASH CADRES

FLASH CADRES



Branche Poste

La démocratie avant tout

Dès la fin des négociations concernant les conditions d'exercice du métier de conseil bancaire à La Poste, la CGT-Fapt a choisi de consulter ses instances et surtout les conseillers eux-mêmes jusqu'à ces derniers jours. Le résultat de cette consultation aboutit à la signature de la CGT.

Pour notre organisation, plusieurs éléments significatifs sont à mettre au crédit de la grève du 14 mars ainsi que de la ténacité des négociateurs CGT : nombre de RDV/semaine, durée de l'entretien, congés, autonomie, prise en compte des absences.

Pour autant, de nombreuses attentes restent sans réponse. Les conseillers bancaires CGT ne s'en résignent pas et proposent l'ouverture immédiate d'un nouveau cycle de négociation. Pour se faire entendre, rassemblons-nous dans l'action dès ce 12 septembre.

Lettre des cadres à la direction du Courrier

La section de l'Union Fédérale des Cadres (UFC) du Finistère-Sud s'est adressée à la DSCC concernant les conditions de travail des cadres. Les réorganisations menées au pas de charge sans prise en compte des propositions alternatives et en érigeant les gains de productivité en dogme, aboutissent à des tensions sur le lieu de travail en laissant les cadres comme derniers défenseurs d'une stratégie sur laquelle ils n'ont aucune prise. De l'encadrement de proximité jusqu'au directeur d'établissement, personne n'a d'autre choix que celui de gérer l'immédiateté.

Si aujourd'hui de nombreux cadres courrier rejoignent la CGT, c'est parce qu'il existe une UFC où ils peuvent s'exprimer sur ce qu'ils vivent au quotidien, débattre et faire entendre leur voix lors des négociations qui les concernent.

Branche Télécoms

Du mieux pour les cadres supérieurs

A Orange, les cadres fonctionnaires au-delà de IV 2 sont détachés sur des emplois supérieurs, et non promus sur des grades ... Cela a son importance au moment du départ en retraite. En effet ces collègues cotisent sur leur niveau de rémunération, et donc d'indice, mais leur retraite est basée sur le dernier indice du IV 2.

Par exemple un IV 3 cotise sur un indice de 1027 mais part en retraite à un indice de 978. Les taux de remplacements (pension/traitement indiciaire) sont donc souvent très loin des 75%.

Un récent décret va permettre de corriger cela sous conditions d'ancienneté dans le grade. La CGT a porté cette affaire pour des raisons de justice entre fonctionnaires sur les niveaux de départ en retraite, et déplore que ce décret soumette cette correction à une décision managériale, contrairement aux collègues de La Poste.

Compliance ... Souffrance

Orange a été condamné en 2015 par le régulateur à 350 millions d'€ d'amende pour position dominante sur le marché entreprise, avec obligation de revoir ses processus dans les deux ans.

Orange a mis tout en œuvre pour répondre aux obligations, mais cela ne va ni dans le sens de l'amélioration des services rendus aux clients, ni dans l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur, mais dans l'intérêt financier de messieurs Drahi, Bouygues et Niel.

Les activités des salariés sont bouleversées, tous les métiers sont touchés, ceci créant un stress supplémentaire et de vrais risques psychosociaux. Les clients eux subissent et constatent la dégradation du service. Non, compliance n'est pas byzance et cette injonction prouve encore que seul l'appétit financier compte !

Liberté

La plus grande prison de journalistes !

Le journaliste français **Loup Bureau** restera en prison après le rejet de sa demande de libération. Loup est accusé d'appartenir à « une organisation terroriste armée » ! Pour le sortir des geôles turques, il faut multiplier les actions et pousser la France, l'Europe et l'ONU à durcir le ton pour amener Ankara à respecter les principes démocratiques. A ce jour, 160 journalistes turcs et kurdes sont en détention, victimes du régime turc qui peut se targuer d'avoir créé la plus grande prison au monde de journalistes ! C'est à cette vaste mobilisation que s'emploient les syndicats de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, CFDT Journalistes) avec la Fédération internationale des journalistes pour que s'ouvrent les portes des prisons en Turquie. Libérons Loup Bureau, libérons les tous. Maintenant !

Emploi

Précarité quand tu nous tiens

Les chiffres du chômage du mois de juillet ne sont toujours pas meilleurs que les précédents et on ne peut que constater l'augmentation du nombre de travailleurs précaires. En prenant le même chemin que nos voisins allemands ou anglais, nous ne pouvions arriver qu'au même résultat.

Nous avons déjà 18 millions de personnes (en totalisant les 6 catégories de demandeurs d'emploi, les non-inscrits à Pôle emploi et les temps partiels subis) à la recherche d'un emploi. Il est donc plus que nécessaire de favoriser l'emploi à temps plein, afin que nous ne sombrions pas dans la pauvreté absolue comme le souhaite le Medef.

Le 12 septembre, avec la CGT, mettons fin à ce scénario du pire écrit par Macron, Gattaz et leurs soutiens.

Emplois aidés : pas de petits profits

Les gouvernements depuis les années 90 ont développé des dispositifs d'emplois aidés et mis en place des mesures d'exonération de cotisations sociales. La dernière en date est le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi), dont l'effet sur l'emploi est très contestable.

Mais supprimer de manière brutale les emplois aidés, avec comme seule réponse la formation, est inacceptable.

Souvent d'utilité publique et conclus par des associations, des collectivités locales ou des ministères de l'État comme l'Éducation nationale, leur coût, 7.500 € par emploi, n'est-il pas moins élevé que le montant du CICE de 340.000 € par emploi, souvent au seul profit des entreprises du CAC 40 et de leurs actionnaires ?

La CGT demande que ces emplois soient budgétés, pérennisés et affectés aux bénéficiaires déjà en place.

International

Le 23 septembre pour la paix

115 organisations, dont la CGT, lancent un appel à marcher pour la paix, le 23 septembre.

Cet appel pointe « l'aspiration des peuples à vivre ensemble en paix dans la solidarité, la justice et la fraternité ». Elle dit notre révolte face à l'augmentation incessante des dépenses militaires qui sont passées de 1144 milliards de dollars en 2001 à 1773 milliards en 2015 et favorisent un commerce des armes immoral et dangereux.

Dans le même temps le budget des Nations Unies pour les opérations de paix est de seulement 8,7 milliards. Quant à la lutte contre le réchauffement climatique, elle nécessite des moyens importants tout comme la réalisation des Objectifs du Développement Durable ». Alors, le 23, marchons ensemble !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Liberté

Liberté pour Salah Hamouri !

Le 23 août, Salah Hamouri, un Franco-Palestinien de 32 ans, a été une nouvelle fois arrêté par l'armée israélienne à son domicile de Jérusalem-Est occupé. Un tribunal militaire a décidé de le placer en détention administrative pour une durée de six mois.

Ce n'est pas la première fois que Salah Hamouri est incarcéré en Israël. Il a déjà passé près de sept ans en prison, entre 2005 et 2011, accusé sur la base d'un dossier vide, d'avoir projeté l'assassinat du leader du parti ultra-orthodoxe Shas.

Le juge a finalement décidé mardi 5 septembre de réactiver un reliquat de peine de trois mois qui restait à purger avant sa libération anticipée. Il s'agit clairement de le laisser en détention à tout prix.

Face aux mensonges de la diplomatie israélienne, exigeons que les autorités françaises agissent enfin pour sa libération immédiate.

Economie

L'évasion fiscale une pratique courante !

Les multinationales échappent grandement à l'impôt. En France, l'administration fiscale réclame 1,115 milliard d'€ à Google. Or, en juillet, le Tribunal Administratif de Paris a donné raison à Google, son siège ne se trouvant pas en France. Les firmes américaines enregistrent 2 600 milliards de dollars de bénéfices à l'étranger (équivalent au PIB de la France).

Le Sénat français en 2012, déclare que les grandes entreprises payent dix fois moins d'impôt que les petites.

Actuellement l'Impôt sur les Sociétés va de 28% à 33,3%, et Macron veut encore le réduire à 25% en 2022 ! L'harmonisation fiscale qui mettrait toutes les entreprises sur le même pied d'égalité financerait les dépenses utiles, réduirait le déficit budgétaire et la dette publique. Cela confirme l'urgence d'une régulation partout dans le monde.

Mauvaise foi

Nos dirigeants politiques, ainsi que le patronat, martèlent le fait que les lois protectrices du travail auraient un effet négatif sur l'emploi et l'économie, mais ce n'est qu'une idéologie mensongère. Depuis des années les attaques de nos droits sont incessantes et chômage et précarité ne cessent d'augmenter.

Deux études récentes montrent que plus la loi est protectrice plus les effets sont positifs sur le développement, la croissance et l'économie.

Ces études relèvent aussi que plus le pouvoir de négociation des salariés est important, plus les inégalités se réduisent et les salariés sont motivés donc productifs. La réduction du temps de travail est aussi un levier important de la baisse au chômage, même si cela déplaît à nos détracteurs.

Égalité

Comment sortir les Femmes du monde du travail

Les ordonnances impacteront les droits des femmes pourtant grande cause du quinquennat. Ça commence mal...L'inversion de la hiérarchie des normes renvoie à l'entreprise la définition de nombreux droits familiaux.

Les congés enfants malades et maternité et le maintien de la rémunération à 100%, l'allègement du temps de travail des femmes enceintes, des modifications d'horaires et de temps de travail, des mobilités ou encore des baisses de salaires,... tous ces droits pourront être remis en cause par accord. La 1^{ère} cause invoquée par les femmes qui ne travaillent plus est l'impossibilité d'assumer leurs responsabilités familiales du fait d'horaires atypiques. Les ordonnances ne risquent pas de les aider. Il est plus que temps de faire respecter nos droits et de gagner l'égalité salariale et professionnelle!